



Gennevilliers, le 3 avril 2018

Bruno Sébilet
UNSA Groupe Safran
Représentant de la Section Syndicale de Gennevilliers
Elu du comité d'établissement
Safran Aircraft Engines, site de Gennevilliers,
171 bd de Valmy 92700 Colombes

mobile 06 82 88 39 73
local syndical 01 47 60 75 47

Madame Delphine Sarrasin
Inspection du Travail Île de France
UC1 Gennevilliers
15 rue de Villeneuve 92110 CLICHY

Objet : Requalification de Contrats à Durée Déterminée

Madame,

La société Safran Aircraft Engines, site de Gennevilliers, situé au 171 bd de Valmy 92700 Colombes, fait appel à des Contrats à Durée Déterminée au motif suivant : « Survenance d'un surcroit exceptionnel et temporaire d'activité » (voir en annexe l'extrait des planches relatives aux effectifs présentées par la direction de l'établissement lors de la réunion plénière du Comité d'Entreprise du 23 mars 2018.)

Les élus du Comité d'Entreprise affiliés UNSA ont alerté une première fois la direction lors de la réunion plénière du Comité d'Entreprise du 23 février 2018 puis une deuxième fois sous forme de déclaration (voir en annexe) lors de la réunion plénière du Comité d'Entreprise du 23 mars 2018 sur les caractères non exceptionnels ni temporaires de ces activités. En absence de réponse étayée de la direction, nous nous permettons de vous solliciter.

Pour cinq des contrats actuellement en cours sur le site de Gennevilliers (Voir liste en annexe), le caractère pérenne des activités menées par les salariés est clairement avéré :

- ✓ Les 5 salariés concernés remplacent des salariés en Contrat à Durée Indéterminée partis sur d'autres postes
- ✓ Les 5 salariés concernés sont affectés sur des postes qui, pour des postes identiques sur d'autres ateliers/services d'un même secteur, sont tenus actuellement par des salariés en Contrat à Durée Indéterminée
- ✓ La nature même des activités réalisées par les 5 salariés, dans le cadre d'une forte montée en cadence sur plusieurs années de la fabrication de moteurs d'avion LEAP, démontre leur pérennité

A noter également que cette pratique se perpétue, pour preuve la demande de personnel en Contrat à Durée Déterminée (voir annexe) pour remplacer un salarié en Contrat à Durée Indéterminée qui part en retraite.

Nous contestons les caractères exceptionnels et temporaires des activités précitées et vous demandons d'intervenir afin que Safran Aircraft Engines requalifie ces Contrats à Durée Déterminée en Contrat à Durée Indéterminée.

Dans l'attente d'une réponse de votre part et restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération.

Bruno Sébilet